République Française

Département des Yvelines

Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' »

Conseil d'Administration

Séance du mardi 17 octobre 2023

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à 18h00.
Le Conseil d'Administration, légalement convoqué en date du 06 octobre 2023, s'est réuni à la Salle des fêtes 11 route des Haras 78610 Les Bréviaires, sous la Présidence de Monsieur Patrick STEFANINI, Président de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' ».

Étaient présents (08) :
Le Président, Monsieur Patrick STEFANINI.
Collège des représentants du Département des Yvelines :
Madame Josette JEAN, Madame Pauline WINOCOUR-LEFÈVRE.
Collège des maires et présidents d'EPCI :
Madame Stéphanie BRIOLANT, Monsieur Jacques CHAUMETTE, Monsieur Stéphane JEANNE, Monsieur Patrice LE BAIL, Madame Sabine OLIVIER.

Étaient absents et ont donné pouvoir (01) :
Collège des représentants du Département des Yvelines :
Madame Cécile DUMOULIN a donné pouvoir à Monsieur Patrick STEFANINI.
Collège des maires et présidents d'EPCI :

Étaient absents (06) :
Collège des représentants du Département des Yvelines :
Monsieur Geoffroy BAX DE KEATING, Monsieur Philippe BENASSAYA, Madame Clarisse DEMONT, Monsieur Olivier LEBRUN
Collège des maires et présidents d'EPCI :
Madame Anne CABRIT, Monsieur Sylvain LAMBERT,

Formant la majorité des membres en exercice.

Accueil du Président

Le Président ouvre la séance du Conseil d'Administration du mardi 17 octobre 2023 et procède à l'appel des présents et représentés.
Il remercie les membres présents.
Madame Sabine OLIVIER est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 05 juillet 2023

Le Président rappelle que le compte-rendu du Conseil d'Administration a été envoyé, ce dernier n'appelle pas d'observations de la part des membres du Conseil d'Administration.
Le Compte rendu du Conseil d'Administration du 05 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

2- Point d'activités IngénierY'

Le Président de l'Agence IngénierY' développe quelques point de l'activité de l'Agence avec l'appui du Directeur Jean-Emmanuel PASZKO.

- **Mouvement du personnel de l'Agence :**
  - Départ en retraite :
    - **1er novembre 2023 Cornelis VAN DER LAAN**, Chargé de projet au Pôle Voirie et Réseaux Divers
    - **1er janvier 2024 Manuela BOURJAC**, Chargée de mission auprès du Président
  - Nouveaux arrivés :
    - **1er septembre 2023 Guillaume HINGREZ**, agent logistique dans le cadre du Projet MobilitY'
    - **21 septembre 2023 Charlotte BRÊME**, Cheffe de projet transition énergétique et EnR sur le Pôle Énergie Environnement Opérateur
    - Nous avons également accueilli 2 apprentie en septembre :
      - **Hajar BOUSLAM, apprentie juriste** sur le Pôle Affaires Juridiques et Commandes Publiques
      - **Anna SHAGIAKHMETOVA, apprentie en médiation du patrimoine** sur le Pôle Sauvegarde et Transmission des Patrimoines

  À la suite du départ de Christophe BARBARA responsable du Pôle Énergie Environnement Opérateur, le Directeur a décidé de **nommer Carole FORTÉ** Cheffe de projet Énergie **à ce poste**.

  Et **sur le Pôle Affaires Juridiques et Commandes Publiques** nous sommes **toujours en cours de recrutement sur 2 profils**, un juriste confirmé et un juriste référent adjoint à la Directrice du Pôle Blandine CYNOBER.

  À ce jour l'effectif de 31 agents est constant.

- **Tournées visites Président :**
  - Le mardi 5 décembre 2023 (bassin Mantois)
  - Le jeudi 14 décembre 2023 (Sud Yvelines)

- **Séminaires sobriétés énergétiques :**
  - 2 nouvelles dates ont été arrêtées :
    - la matinée du **14 novembre 2023** va concerner les communes de la CC Haute Vallée de Chevreuse et les communes rattachées à la CC Cœur d'Yvelines et CA Versailles Grand Parc
    - la matinée du **28 novembre 2023** va concerner les communes de GPS&O et les communes rattachées à la CC Gally Mauldre et CA Saint Germain Boucles de Seine

- **Matinée d'informations sur «Les infrastructures de la voirie dans les communes rurales» :**
  - Cette matinée sera organisée le 12 décembre prochain à Thoiry (point central du Département) et à destination de tous nos adhérents, il s'agira de vous faire un retour sur des expériences et des projets pilotes en cours.
  - Les 3 grands sujets abordés seront :
    - Les espaces de stationnement perméable
    - Les cours d'école
    - La pérennité des structures des routes et des chemins communaux

- **Retour projet MobilitY' :**
  - Les 13 communes sont équipées mais il reste encore quelques problèmes techniques de raccordement en cours de résolution sur 6 communes : Dammartin-en-Serve, Adainville, Orvilliers, Vert, Villette, Maulette, …

- **Projet Brigades (Vertes) de l'Environnement :**
  - IngénierY' travaille en collaboration avec Seine Yvelines Environnement sur les brigades de l'Environnement, les dossiers d'aménagement paysagers et les désimperméabilisations des cours d'école.

- **Logiciel SPALLIAN Open Data :**
  - Ce logiciel permet notamment la valorisation des données de vos patrimoines afin de piloter vos projet et éclairer vos décisions stratégiques. Nous avons extrait des fiches par communes et par EPCI de ce logiciel et ces fiches vous ont été envoyées la semaine dernière.

- **Site Internet, base documentaire adhérents :**
  - Dans le cadre du développement de la communication d'IngénierY', nous avons ouvert semaine dernière les accès à nos adhérents notamment pour le Pôle juridique et commande publique.

- **Convention CCPH :** aménagement Hôtel de Communauté + compétence CRTE

- **Convention CCPIF:** aménagement Hôtel de Communauté + MAPA Freneuse + MARPA Bréval + AMO maison médicale située sur la commune de Bonnières-sur-Seine

- **Convention CART :** aménagement Hôtel de Communauté

- **Convention Saint-Arnoult-en-Yvelines :** AMO maison médicale située sur la commune

- **Convention PNR CHEVREUSE :** convention tripartite ING/PNR/CAUE, travail d'architecture conseil

- **Convention PNR VEXIN :** convention tripartite ING/PNR/CAUE, travail étude de réhabilitation et revitalisation du Chemin de Halage sur Boucles de Seine entre Rolleboise et Limetz-Villez

- **Dossiers votés au Département**

Adoption de 4 contrats ruraux et contrats ruraux Yvelines + :

Blaru : Maire : Joëlle Rollin
220.000€ de subventions du CD pour la création de 3 cabinets médicaux + 2 logements

Crespières : Maire : Adriano Ballarin
220.000€ de subventions du CD pour l'aménagement du parc paysager

Guitrancourt : Maire : Patrick Dauge
220.000€ de subventions du CD pour la construction d'un nouvel ALSH

Tessancourt sur Aubette : Maire : Paulette Favrou
220.000€ de subventions du CD pour l'aménagement d'un centre d'activité communal

Création de carnets d'entretien pour les églises de :
Allainville aux bois, Bonnelles, Châteaufort (Domaine d'Ors + église**), Maule, Nézel, Saint-Lambert-des Bois**

Avenant à la convention de partenariat 2023 entre le CD et Ingéniery :
150.000€ Montant TTC de la subvention 2023 : 1.250.000€

Restauration des patrimoines :
Flacourt : Maire : Séverine le Goff
37.350€ pour le parapet du pont bât cheval

Beynes, Jouars-Pontchartrain, Villiers-le-Mahieu :
39.988€ pour la restauration d'objets mobiliers non protégés.

Évecquemont : 3.411€ pour la restauration de 2 sculptures.

Triennal de voirie :
Explications Directeur Jean-Emmanuel PASZKO

Nouvelle politique contractuelle sur les contrats ruraux :
Explications Directeur Jean-Emmanuel PASZKO

3- Les délibérations

Délibération n°2023-CA-4-1
Demande d'adhésion des Syndicats S.I.Vo.S. de la Pointe du Diamant et S.I.E.R.L.

Le Président rappelle **aux membres du Conseil d'Administration** que conformément à l'article 5 des statuts de l'agence Ingéniery que :
Peut demander son adhésion à l'agence :

- Toute commune rurale remplissant au moins l'une des conditions suivantes :
  - Avoir moins de 6.000 habitants ;
  - Être située dans le Territoire d'Action Départementale « Terres d'Yvelines »
- Tout Établissement public de coopération intercommunal du département (y compris les syndicats de communes).

Toute demande d'adhésion doit être approuvée par le Conseil d'administration de l'Agence après transmission de la délibération de l'organe délibérant de la collectivité concernée portant approbation des statuts de l'Agence.

C'est dans ce cadre que :

- **Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (S.I.Vo.S.) de la Pointe du Diamant – Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, Orsonville et Paray-Douaville**, par délibération n°15/2022 de la séance du Comité Syndical du 25 octobre 2022,
- **Le Syndicat Intercommunal des Écoles de Rochefort-en-Yvelines et Longvilliers (S.I.E.R.L.)**, par délibération n°2023-18 de la séance du Comité Syndical du 06 juillet 2023,

Ont demandé d'adhérer à l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' ».

Il est donc proposé **aux membres du Conseil d'Administration** d'approuver l'adhésion de ces deux Syndicats.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5511-1,
VU la délibération n°2014-CG-5-4410.1 du 23 mai 2014 créant l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' »,
VU les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale – Ingéniery modifiés et adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 06 octobre 2022,
VU la délibération n°2016-CA-7-3 du 05 décembre 2016 actualisant le montant des cotisations d'adhésion des communes et des EPCI,
VU la délibération n°2023-CA-1-1 du 26 janvier 2023 fixant le montant des cotisations d'adhésion des syndicats intercommunaux à vocation unique, des syndicats intercommunaux à vocation multiple et des syndicats mixtes fermés,

VU la délibération n°15/2022 de la séance du Comité Syndical du 25 octobre 2022 du **Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (S.I.Vo.S.) de la Pointe du Diamant – Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, Orsonville et Paray-Douaville**, d'adhésion à l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' »,
VU la délibération n°2023-18 de la séance du Comité Syndical du 06 juillet 2023 du **Syndicat Intercommunal des Écoles de Rochefort-en-Yvelines et Longvilliers (S.I.E.R.L.)**, d'adhésion à l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' »,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président d'IngénierY',
Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

APPROUVE l'adhésion **des Syndicats S.I.Vo.S. de la Pointe du Diamant et S.I.E.R.L.** à l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' ».
AUTORISE Monsieur le Président de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' » à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2023-CA-4-2
Demande de subvention au titre du dispositif Fonds Vert 2023

Le fonds vert est un dispositif d'aides financières chargé d'accélérer la transition écologique dans les territoires.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines :

1- Renforcer la performance environnementale :
   a. Rénovation énergétique des bâtiments publics
   b. Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
   c. Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public

2- Adaptation du territoire au changement climatique :
    a. Prévention des inondations : le renforcement des aides apportées par les PAPI
    b. Prévention des inondations : l'appui financier aux collectivités gestionnaires de digues, dans le cadre de la compétence GEMAPI
    c. Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents
    d. Fonds de renaturation des villes

3- Amélioration du cadre de vie
    a. Accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilité
    b. Recyclage des friches
    c. Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030

Par ailleurs, les crédits déconcentrés du volet ingénierie d'animation et de planification du fonds vert pourront être utilisés pour cofinancer, via une subvention, un poste d'animateur ou de chef de projet au bénéfice des collectivités.
Lorsque le contexte local le justifie, ces chefs de projet pourront être financés dans d'autres structures (ATD, agences d'urbanisme, CAUE, PETR, PNR...) ou dans le cadre d'autres dispositifs contractuels entre l'Etat et la collectivité, mais toujours avec l'objectif présenté précédemment : animation et planification de la transition écologique.
Les mesures thématiques du fonds vert financent des prestations réalisées par des opérateurs publics, des organismes publics locaux, des bureaux d'études, etc. Cette mesure transverse dédiée à l'ingénierie pourra être utilisée, en complément, pour le cofinancement d'un chef de projet, afin d'accompagner des projets relevant des mesures thématiques.
Dans le Département des Yvelines, un protocole de travail conjoint a été élaboré avec les services de l'État pour que IngénierY' soit, à travers son Guichet Ruralité Énergie Environnement, l'interlocuteur privilégié pour la mobilisation de ce fond pour les communes rurales.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la Loi de Finances pour 2023 créant le fonds vert,
VU la circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert),
CONSIDÉRANT que l'Agence IngénierY', en tant qu'Agence Technique Départementale, est le Guichet Ruralité Énergie Environnement au sein du Département des Yvelines,
CONDIDÉRANT que l'Agence IngénierY', en tant qu'Agence Technique Départementale, peut se voir financer ces chefs de projet qui animent et planifient les dossiers des communes rurales adhérentes dans le cadre de la transition écologique,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président d'IngénierY',
Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

DÉCIDE de solliciter auprès de l'État une subvention au titre du Fonds Vert pour 2023.
AUTORISE Monsieur le Président de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' » à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2023-CA-4-3
Demande d'adhésion à l'Association AMORCE

AMORCE est l'association nationale au service des collectivités territoriales des associations et des entreprises. Elle regroupe les communes, les intercommunalités, les syndicats mixtes, les régies, les SEM, les départements, les régions, ainsi que leurs partenaires compétents en matière de gestion des déchets ménagers, de réseaux de chaleur ou d'énergie.

Cette association loi 1901, à but non lucratif et d'intérêt général, est un réseau de collectivités et de professionnels qui a pour objectifs d'informer et de partager les expériences sur les aspects techniques, économiques, juridiques ou fiscaux des choix menés dans les territoires sur ces sujets. Quelles que soient les décisions, un contact permanent entre les collectivités territoriales responsables permet à chacune d'améliorer la qualité de sa propre gestion.

Le rôle d'AMORCE est aussi d'élaborer et de présenter des propositions à l'État et aux diverses autorités et partenaires au niveau national et européen, afin de défendre les intérêts des collectivités territoriales et d'améliorer les conditions d'une bonne gestion de l'énergie et des déchets à l'échelle des territoires. Une action concertée de l'ensemble des collectivités permet ainsi de mieux défendre leurs points de vue.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la commande publique,
CONSIDÉRANT l'intérêt de l'Agence IngénierY', d'adhérer à l'Association AMORCE,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président d'IngénierY',
Après avoir pris connaissance des statuts et après en avoir délibéré, au vote à main levée, à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

DÉCIDE d'adhérer à l'association AMORCE au titre de :
- Déchets ménagers
- Energie
- Eau et assainissement
- Propreté et transition écologique
- Réseaux de chaleur et de froid

DÉCIDE de désigner le Directeur **Monsieur Jean-Emmanuel PASZKO** pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que la Cheffe de Projet transition énergétique et EnR **Madame Charlotte BRÊME** en tant que suppléant, et de l'autoriser à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion.
DÉCIDE d'inscrire la cotisation correspondante dans son budget à savoir : pour 2023 la somme de 375€ cotisation annuelle proratisée et pour 2024 la somme de 750€.
AUTORISE Monsieur le Président de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' » à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ainsi que tout acte et avenant éventuel.

Délibération n°2023-CA-4-4
Autorisation de la signature des contrats de prestations avec DIGITALEBOX

Depuis 2013, DigitaleBox est un leader de l'édition de logiciels pour les élus, les collectivités et administrations, les associations et ONG. DigitaleBox propose à 350 clients les solutions de communication institutionnelle et de gestions des données.
Leur mission est de permettre aux élus et aux institutions de communiquer avec les citoyens à l'ère digitale. DigitaleBox est un leader de la CivicTech, leur rôle est de réaliser les outils indispensables pour réinventer la relation entre les citoyens et les institutions, augmenter l'engagement citoyen et le développement des communautés des organisations. Les solutions permettent de satisfaire les attentes des citoyens et de pouvoir équiper des institutions qui se voient attribuer de nouvelles missions et à qui on demande souvent de faire plus avec moins.
DigitaleBox réalise les solutions de logiciels innovantes pour des institutions de toutes tailles. Leur connaissance des institutions leur permet d'accompagner les évolutions indispensables à l'ère du big data, du cloud et de la transformation digitale pour assurer aux institutions le meilleur service aux citoyens.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5511-1,
VU la délibération n°2014-CG-5-4410.1 du 23 mai 2014 créant l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' »,
VU les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale – Ingéniery modifiés et adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 06 octobre 2022,
VU le Code de la commande publique,
VU les propositions de contrats de prestations de DIGITALEBOX,

CONDIDÉRANT les besoins d'accompagnement de l'Agence IngénierY', sur des solutions de communications institutionnelle et de gestions des données,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président d'IngénierY',
Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

DÉCIDE d'inscrire les sommes correspondantes à son budget à savoir :
- Renouvellement de la solution CRM de communication pour 1 an 1583,33 € HT
- Renouvellement de la solution de traitement et suivi des demandes, travail collaboratif pour 1 an 3215 € HT
- Gestion de la solution DigitaleBox et organisation des communications pour 1 an 9000 € HT
- Captations vidéo des évènements et diffusion pour 1 an 9600 € HT
- Hébergement du site WEB pour 1 an 400 € HT
- Hébergement de la base documentaire pour 1 an 400 € HT
- Accompagnement rédactionnel pour 1 an 1200 € HT

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Président de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' » et son Directeur, en vue de la conclusion des contrats de prestations avec DIGITALE BOX, et signer tout acte et avenant éventuel y afférent, d'accomplir toute formalité et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire pour les besoins de la conclusion et de la signature des contrats de prestations par Monsieur le Président et son Directeur.

Délibération n°2023-CA-4-5
Autorisation d'acquisition d'un drone avec EscaDrone

Depuis sa création en 2014, Escadrone propose une gamme de drones professionnels homologués pour différentes applications techniques et audio-visuelles.

Escadrone supporte l'ensemble de la chaîne de valeurs depuis la formation aux outils de collecte d'informations jusqu'au traitement et l'interprétation des données.

La DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) définit la règlementation en matière de drones professionnel. Leurs drones professionnels répondent à ces critères et sont homologués S1, S2 & S3.
Escadrone propose une formation télépilote de drone, obligatoire depuis 2017, ainsi que des formations métiers lié à l'usage d'une caméra thermique par exemple ou autres.

Un drone bien équipé est un outil de travail efficace qui fera gagner beaucoup de temps aux équipes.
Dans les milieux aux accès difficiles, le drone est, du fait de son ergonomie, devenu un outil incontournable.

Les drones équipés d'un capteur permettant la thermographie sont un bon moyen de capter l'information nécessaire aux bilans énergiques des bâtiments.

L'inspection de bâtiments dans l'imagerie thermique ou le visible permet un état des lieux facile, rapide et non destructif. Il est possible de localiser et quantifier les déperditions thermique ou de vérifier l'état d'une toiture d'un bâtiment.

Pour la cartographie, les résultats obtenus sont précis et exhaustifs. En effet les nuages de point captés sont centimétriques et les surfaces couvertes peuvent dépasser des centaines d'hectares.

Les capacités et diversités des drones professionnels permettent un usage sur des besoins variés de l'inspection d'ouvrages.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la commande publique,
VU le devis EscaDrone d'acquisition d'un drone,

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'Agence IngénierY', d'acquérir un drone,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président d'IngénierY',
Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,
AUTORISE l'acquisition d'un drone avec EscaDrone.

DÉCIDE d'inscrire au budget la somme de 4979,90 € HT conformément au devis joint en annexe.
DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Président de l'Agence d'ingénierie départementale « IngénierY' » et son Directeur, en vue de l'acquisition d'un drone avec la société EscaDrone, de négocier et signer tout acte y afférent, d'accomplir toute formalité, et notamment la formation de pilotes et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire pour les besoins de la conclusion et de la signature de cette acquisition.

4- Délibérations de l'Assemblée Générale qui suit

Le Président rappelle **aux membres du Conseil d'Administration** que l'Assemblée Générale va suivre ce Conseil d'Administration et que le point délibératoire sera le suivant :

- **Délibération n°1 :** Adoption du Budget Supplémentaire 2023
- **Délibération n°2 :** Autorisation d'engager, de liquider et mandater les dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023.

5- Questions diverses

Le Président demande s'il y a des questions diverses ? Pas de questions diverses de la part des membres du Conseil d'Administration.

Le Président remercie les membres du Conseil d'Administration et clos la séance.

Le Secrétaire de Séance — **Le Président de l'agence IngénierY'**

Sabine OLIVIER — **Patrick STEFANINI**

Ce procès-verbal a été approuvé lors du Conseil d'Administration du 05 mars 2024.